

LE CONCEPT DE LA PRUDENCE ET SES IMPLICATIONS SOCIO-POLITIQUES DANS LA SOMME THÉOLOGIQUE DE SAINT THOMAS D'AQUIN

THE CONCEPT OF PRUDENCE AND ITS SOCIO-POLITICAL IMPLICATIONS IN THE THEOLOGICAL SUM OF ST THOMAS AQUINAS

Hamon Nathanaël OKOU

Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan, Côte d'Ivoire

okouamonnathanael@gmail.com

Résumé : Dans cet univers imprégné de toutes sortes de crises, d'injustices et de conflits socio-politiques, la théorie de la prudence de Saint Thomas d'Aquin apporte un cadre conceptuel pertinent pour penser la décision rationnelle. Car toutes décisions prudentielles prennent en compte l'épanouissement du citoyen. Ainsi la prudence législative ou politique dicte au citoyen sa conduite à l'égard des lois. De même au niveau familial, la prudence permet aux époux, parents et enfants de s'allier et de se tempérer mutuellement dans la perspective du bonheur réel. Cependant, ce qui relève de l'imprudence et de la fausse prudence doit être banni de nos relations en vue d'une meilleure organisation sociale.

Mots-clés : Saint thomas d'Aquin, prudence, la fausse prudence, l'imprudence.

Abstract : In this universe imbued with all kinds of crises, injustices and socio-political conflicts, Saint Thomas Aquinas' theory of prudence provides a relevant conceptual framework for thinking about rational decision-making. Because all prudential decisions take into account the development of the citizen. Thus legislative or political prudence dictates to the citizen his conduct with regard to the laws. Similarly, at the family level, prudence allows spouses, parents and children to ally and temper each other in the perspective of real happiness. However, what is a matter of recklessness and false prudence must be banished from our relations for a better social organization.

Keywords: Saint Thomas Aquinas, prudence, false prudence, imprudence.

Introduction

Loin d'une approche aussi pessimiste, Saint Thomas d'Aquin conçoit la vertu morale comme une disposition permanente de l'âme à produire des actes bons, par la volonté. En ce sens, la vertu n'est pas un simple trait de caractère. Mais un élan spirituel qui transforme en l'homme ses potentialités naturelles en habiletés spontanées. La vertu morale ainsi comprise constitue une véritable alternative à l'éthique des principes. C'est pourquoi la morale selon Saint Thomas d'Aquin est considérée comme scientifique. Car il part de ce qui est. La vie humaine est engagée dans un ensemble de choses où l'homme prend par ressemblances et par différences, ses caractères propres qui l'entraîne dans un immense mouvement dont l'origine, la fin et la courbe d'évolution conditionnent sa destinée comme celle de tout être.

La morale n'est que l'art de diriger l'activité libre de l'homme de manière à ce qu'il réalise sa fin telle que sa place dans l'œuvre de Dieu la lui détermine, telle que la lui suggèrent ses propres instincts bien jugés. Ou si l'on veut en termes clairs : « la morale est la science de ce que l'homme doit être, en raison de ce qu'il est » (A.-G. Sertillanges, 1927, p. 216). Cette morale thomiste a pour finalité la béatitude comme fin dernière de tout homme, car aux yeux de Saint Thomas, la morale est pour l'homme l'art d'arriver à sa fin, cette fin, c'est le bien. Mais pour y parvenir, il faut une certaine prédisposition que Saint Thomas d'Aquin nomme les vertus théologales qui influent les mœurs et contribuent puissamment à diriger la conduite des hommes. Parmi ces vertus, Saint Thomas d'Aquin accorde une importance capitale à la prudence.

La prudence connaît plusieurs transformations au début de la modernité qui s'expliquent par la réinterprétation des textes classiques. Ces transformations de Saint Thomas d'Aquin aboutiront à la définition moderne de la prudence, celle qui a le sens de précaution. C'est par elle que se formule l'activité intelligente. Comme le dit si bien Aristote (1972, p. 306) : « la prudence a sans doute pour objet les choses justes, belles, bonnes pour l'homme, mais ce sont des choses qu'un homme de bien accomplit naturellement. ». La place de la prudence selon la conception de Saint Thomas est une nécessité dans la résolution des crises que traversent certains pays.

Dès lors, quelle est la nature de la prudence selon Saint Thomas d'Aquin et quel est l'apport de cette théorie face aux exigences socio-politiques ?

Depuis le début, le principe de prudence a été très contesté. Il a été le plus souvent vu comme un principe d'abstention. Nous montrerons que tout au contraire, qu'avec Saint Thomas d'Aquin dans la *Somme théologique*, c'est un principe d'action. L'action véritable est ouverte à la réflexion et à la délibération. Elle demande la prudence. Mais les cadres d'agir ont bien changé depuis Aristote, nous avons à vivre dans un monde incertain, fragile et complexe. Nous devons donc instruire une nouvelle prudence, celle dont conçoit Saint Thomas d'Aquin qui constitue une première étape de cette véritable mutation. Nous devons adopter en lieu et place de l'idéologie du progrès, une philosophie de la prudence. Celle-ci comporte des bases théoriques : une façon de penser (une rationalité élargie), un rapport à la nature (d'association plus que de conquête), une éthique enfin. Elle implique un nouveau rapport sociopolitique, c'est un renouvellement de la politique que la prudence nous convie. C'est une conception élargie de la responsabilité que la prudence demande. Nous allons dans cette analyse structurer notre travail autour de deux points essentiels à savoir la nature de la prudence et ses formes diverses et les vices opposés à la prudence.

1. La nature de la prudence et ses formes diverses

1.1. La nature de la prudence

La prudence, c'est la prédisposition à réfléchir avant d'agir. Peser le pour et le contre, mesurer à l'avance, autant qu'il est possible. Les conséquences d'un acte ou d'une attitude, s'entourer du maximum de garanties pour parer à un échec et assurer de la réussite, le cas échéant donner à d'autres les conseils opportuns pour éviter le

mal et réaliser le bien. Tout ce qui concerne la part d'intervention de chacune des facultés, l'harmonieux équilibre à maintenir entre les diverses influences et le dosage des tendances opposées, tout cela est l'œuvre de la prudence. Comme le dit Saint Thomas d'Aquin (1999, p. 342) : « Tout ce qui a rapport aux vertus concerne la prudence comme directive de ces vertus ». Elle est donc la vertu de la raison régulatrice, et puisqu'il s'agit d'une vertu surnaturelle, c'est une puissance surhumaine, une sagesse divine, éclairant et fortifiant les délibérations de l'esprit humain en vue de l'action : « La prudence est dans la raison, mais diriger et gouverner appartient en propre à la raison. C'est pourquoi il convient à chacun de posséder la mesure de raison et de prudence en rapport avec la part qu'il prend à la direction et au gouvernement » (Saint Thomas d'Aquin, 1999, p. 329). Quoi qu'il en soit, le "prudent" est bien celui qui voit clair, tant parce qu'il connaît les principes universels qui régissent l'agir humain, que parce qu'il sait en faire l'application judicieuse aux circonstances particulières, celui qui voit loin même, capable de découvrir les effets dans les causes, de projeter sur l'avenir les clartés du présent autant que de retenir les lumières de l'expérience pour en faire les flambeaux de nouveaux essais.

Le prudent considère ce qui est loin pour autant qu'une aide ou un empêchement en provient envers ce qui doit être accompli présentement.

D'où il est clair que ce qui tombe sous la considération du prudent dit ordre à autre chose comme sa fin. (Saint Thomas d'Aquin, 1999, p. 320).

Mais "prudence" est aussi très proche de "providence", laquelle désigne la faculté ou la personne qui "pourvoit". Et "pourvoit" ne signifie pas seulement voir à la place d'un autre et à son profit, mais lui procurer ce qu'il ne pourrait obtenir par lui-même, c'est donc une vue qui inspire un acte, un regard qui déclenche un geste, une bienveillance qui passe à la bienfaisance. « La réussite de la prudence ne consiste pas dans la simple considération, mais dans l'application à l'œuvre, ce qui est la fin de la raison pratique. » (Saint Thomas d'Aquin, 1999, p. 320). Disons que la prudence comporte tous ces sens à la fois. Elle prévoit afin de pourvoir ; elle guide le choix, puis commande l'action. Car les délibérations sans fin seraient hésitations plutôt que prudence ; et la vertu étant puissance d'action ne peut rester aux préliminaires, elle arrive sans tarder à la décision et à l'exécution. C'est pourquoi la prudence affecte simultanément les deux facultés qui concourent à l'action, à savoir l'intelligence et la volonté :

Par intelligence, on n'entend pas ici la faculté intellectuelle. On prend le mot comme impliquant la droite estimation de quelque principe initial que l'on accepte comme connu par soi, dans le sens où l'on dit que nous avons l'intelligence des premiers principes de la démonstration. Or toute déduction de la raison procède de propositions acceptées comme première aussi faut-il que toute démarche de la raison procède d'une intelligence. Donc, parce que la prudence est la droite règle de l'action. Il est nécessaire que son développement tout entier procède de l'intelligence est donnée comme l'une des parties de la prudence (Saint Thomas d'Aquin, 1999, p. 336).

Vertu intellectuelle, son rôle est de faire connaître le vrai ; et vertu de la volonté elle la porte vers le bien. Or, le vrai et le bien s'identifient non seulement dans le domaine de l'être absolu, mais aussi dans la sphère restreinte de l'action humaine. Une action n'est bonne en effet que si elle est conforme aux vraies exigences de la nature humaine ; tandis que le mal provient d'une erreur au sujet des tendances et des besoins de l'être humain. Et c'est la prudence qui tout ensemble voit le vrai sous son aspect de vrai ; en d'autres termes, la prudence indique que la seule vérité est bonne et que le bien est exclusivement dans le vrai ; en un mot, la prudence précise quel est « vrai bien » à chercher ou à accomplir dans un cas déterminé.

Vertu qui dirige et gouverne, la prudence intervient dans l'ordre social autant que dans la vie individuelle.

1.2. Prudence législative ou politique

Dans une assemblée où l'on délibère pour la désignation d'un chef, trois noms sont prononcés : l'un auquel s'attache la vénération unanime dû à un saint, le second désigne un homme admiré de tous comme un savant, le troisième enfin est celui d'un homme réputé pour sa prudence. Une voix s'élève que le saint prie pour nous, le savant, qu'il nous instruisse, c'est le prudent qui doit nous gouverner.

Historique ou non, ce trait exprime une grande vérité, à savoir que la vertu de prudence est la plus indispensable à quiconque est chargé de régir une société non pas, certes, que la prudence soit compatible avec la sainteté ou le savoir, mais comme il est difficile de trouver un homme parfait en tout point, il convient de choisir pour une fonction déterminée celui qui semble le mieux doté des qualités qu'elle exige. Or, l'art difficile du gouvernement des hommes demande avant une prudence consommée, une prudence à l'envergure du bien commun, donc une prudence capable de régir les forces multiples et variées qui constituent une société. « Par la prudence communément dite un homme se gouverne lui-même en rapport avec son propre ; par la prudence politique dont-il s'agit ici, en rapport avec le bien commun » (Saint Thomas d'Aquin, 1999, p. 344).

Si déjà un homme a tant de peine parfois à concilier les lois diverses qui menacent d'écarteler sa propre personne, à faire régner l'équité, à maintenir l'équilibre et la paix entre ses passions opposées, que dire l'homme qui a la charge d'une personne morale, faite d'individus très différents, parfois de centaines, voire de millions d'êtres dont l'unité souvent conventionnelle, et en tous cas superficiels, laisse place à la multiplicité des tempéraments et à la variété des intérêts ? Il s'agit de faire des lois dont le but premier est d'assurer la prospérité du corps social comme tel, sans toutefois compromettre la destinée essentielle de chacun de ses membres. D'une façon immédiate, c'est la sécurité et le bien-être temporel qu'un gouvernement doit procurer à la société ; mais il ne saurait faire abstraction du progrès spirituel et du bonheur éternel de ses sujets. Sans doute, une nation comme telle n'a pas de destinée éternelle mais chacune des personnes qui la composent, si elle a le devoir de contribuer pour sa part au bonheur temporel de l'ensemble, ne peut cependant faire moins que de placer

au premier rang de ses préoccupations le salut de son âme immortelle. Et pour y parvenir, outre ses efforts personnels, elle a le droit de compter sur le secours de la législation et du corps social tout entier. Si bien qu'en définitive, la société est faite pour la personne plus que la personne pour la société.

La vie sociale exige que le bien des particuliers s'efface devant le bien général. Mais seulement s'il s'agit de biens de même ordre ; et jamais il ne saurait être question de sanctifier un bien spirituel, fût-il celui d'une personne, à un bien temporel, fût-il celui de l'humanité entière. Il ne serait pas permis par exemple d'exposer une âme à la damnation, même si par impossible, on le jugeait nécessaire pour apaiser un conflit mondial. Principe fondamental que beaucoup de princes dédaignent, hélas, soit parce qu'ils ne croient pas à l'immortalité de l'âme et la destinée éternelle de l'homme, soit parce que, s'ils l'admettent, ils affectent, de n'y voir qu'une obligation purement individuelle, dont la communauté et ses dirigeants n'ont pas à se soucier. Lacune qui dénote l'absence d'une vraie prudence, avertie de la valeur respective des en conflits, et qui dès lors vicie foncièrement la plupart des codes civiles. Elle n'est pas la seule d'ailleurs. Que de fois même dans le domaine purement temporel, les pouvoirs législatifs et exécutifs, sous couleur de bien commun et d'intérêt national, en réalité au profit de quelques exploiters, semblent ne voir dans les personnes, les corporations et groupements secondaires du pays, qu'un troupeau contribuable à merci ! « Par la prudence, l'homme commande non seulement aux autres mais aussi à lui-même, dans le sens où l'on dit que la raison commande aux puissances inférieures » (Saint Thomas d'Aquin, 1999, p. 329).

Bien sûr, il est impossible à un gouvernement de satisfaire tous les besoins et surtout tous les désirs individuels et l'intérêt général n'est pas fait de la somme des intérêts particuliers. Il est donc indispensable de demander à chacun une certaine part de renoncement. Mais encore faut-il que les sacrifices soient justifiés, que les prélèvements opérés soient nécessaires ou utiles à la sécurité ou à la prospérité du pays, car rien n'irrite les sujets et ne compromet l'autorité comme le gaspillage des ressources publiques, la gabegie qui résulte de l'insouciance et de l'incapacité des chefs, en même temps que l'égoïsme et de la cupidité des fonctionnaires.

Quel sens affiné des valeurs humaines et quelle rectitude de jugement doivent donc être l'apanage de quiconque a charge de faire des lois et de veiller à leur application ! L'imprudence ou le simple manque de prudence ont chez eux des conséquences incalculables. Agir inconsidérément, avec légèreté, ou pécher par ignorance, bien loin d'être pour eux une excuse, ne fait qu'aggraver leur responsabilité. Par devoir d'état, ils sont tenus de savoir et de décider ce qui convient au bien général, de concilier les exigences réciproques des intérêts particuliers, et de déterminer équitablement la proportion dans laquelle la personne doit céder à la société et vice versa. « Le raisonnement de la prudence atteint son thème dans une action particulière qui est une conclusion, et à laquelle est appliquée la connaissance universelle » (Saint Thomas d'Aquin, 1999, p. 336-337).

1.3. *La prudence civique*

La prudence civique dicte au citoyen sa conduite à l'égard des lois. Conduite qui serait bien simple si l'on avait la certitude que les lois sont toujours empreintes de sagesse, qu'elles sont l'œuvre de législateurs parfaitement prudents ne s'inspirant que de la loi divine. Ce serait la docilité, non pas aveugle, mais spontanée, dans la plus entière tranquillité de conscience et l'inébranlable confiance que l'avenir est assuré, tant pour l'ensemble que pour chaque membre en particulier. « Le philosophe nomme la prudence royale d'après la fonction principale du roi, qui est d'instituer les lois. Il est vrai que d'autres exercent la même fonction ; ils ne le font néanmoins qu'au titre ou ils ont une participation au gouvernement du roi » (Saint Thomas d'Aquin, 1999, p. 343).

Hélas, il arrive que des prescriptions qui usurpent le beau titre de lois, ne sont que des iniquités codifiées, œuvres de gouvernants insouciantes ou incapables, pire encore de tyrans perfides, qui bafouent l'ordre naturel et l'ordre surnaturel pour asseoir le triomphe de leurs ambitions sur les ruines matérielles et morales des peuples. Alors jusqu'où faut-il obéir ? Quand et de quelle manière est-il permis, voire obligatoire de désobéir ? « Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes » (*Bible*, Actes des Apôtres V, 29).

Voilà le principe immuable sur lequel se fonde le vrai civisme. En définitive, un être humain ne doit jamais obéissance qu'à Dieu, seul supérieur et seul maître. Il ne se soumet à un autre homme, son semblable et son égal, qu'autant qu'il voit en lui le digne représentant et le réel dépositaire de l'autorité divine. Au lieu de gouverner en dépendance de Dieu et en accord avec sa loi éternelle, un quelconque César édite en loi son propre caprice, qu'il affecte de dédaigner ou même de combattre ouvertement les préceptes divins, dans ce conflit parfois bien obscur et bien cruel, le citoyen est mis en demeure d'opter pour l'un ou l'autre ; et le chrétien ne peut faire que de rester fidèle à Dieu. Mais en quoi exactement le principe a-t-il outrepassé ses pouvoirs ? Et n'est-il pas à craindre que les sujets à leur tour outrepassent les droits de la résistance ? Puis, une rébellion ouverte, fut-elle légitime, ne risque-t-elle pas de donner un funeste exemple, de déclencher un mouvement général d'insubordination qui ne connaîtrait plus de frein ? et le remède ne sera-t-il pas pire que le mal ?

C'est donc à l'exclusion de toute violence inconsidérée, avec un calme et une pondération qui n'empêche pas la fermeté des décisions ni l'énergie des réactions, bref avec prudence, qu'il faut juger de la situation, puis de l'opportunité et de la nature des mesures à prendre pour sauvegarder l'entière souveraineté de Dieu, la dignité et la juste autonomie des citoyens et pour barrer la route aux envahissements impies des despotes.

1.4. *La prudence familiale*

La famille est la cellule de la société, en ce sens qu'elle est le premier groupement de personnes humaines formant une unité organique, et qu'elle est le modèle le plus accompli de toute collectivité. Elle comporte déjà autorité et

subordination, s'exerçant de part et d'autre avec prudence. Chez les époux et les parents, affection et force, fermeté et tendresse doivent s'allier et se tempérer mutuellement dans la perspective du bonheur réel à conquérir ensemble et les uns pour les autres. Tout excès dans tel ou tel de ces sentiments, tout déséquilibre entre eux serait néfaste. Quant aux enfants, si l'irréflexion et la fougue inhérente à leur âge les privent de la prudence, ils trouvent en famille une merveilleuse compensation dans le devoir même de respect et de soumission. Là en effet, ils bénéficient tout à la fois d'une sollicitude attentive et d'une expérience avertie. Sauf le cas flagrant d'un abus d'autorité de la part des parents (auquel cas il faudrait également obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes) c'est sagesse et sécurité pour les enfants de se laisser docilement conduire :

Le père, dans la maison, porte quelque ressemblance de la souveraineté royale dit Aristote toutefois, il ne possède pas la pleine puissance de gouvernement que détient le roi. C'est pourquoi l'on ne pose pas une espèce distincte de prudence paternelle, comme il y a une prudence royale » (Saint Thomas d'Aquin, 1999, p. 344).

Tout cela convergeant harmonieusement vers le but de l'institution familiale qui est le bien-vivre humain total. Un minimum de bien-être matériel nécessaire à la paix familiale, au progrès intellectuel et à la pratique de la vertu ; un judicieux dosage du labeur et du repos ; l'entraide dans les épreuves et le discernement dans les joies ; le respect des traditions sans détriment d'une évolution mesurée, le souci de l'honneur et de l'honorabilité, c'est-à-dire de la considération fondée sur la vertu, une équitable répartition des rôles avec la communauté d'aspirations et l'unanimité dans le choix des moyens, l'indulgence pour les fautes et l'émulation dans le bien, c'est de cet ensemble complexe qu'est faite la prudence familiale, dont l'œuvre est l'épanouissement maximum de la vie humaine dans tous ses aspects. « Les richesses ne sont pas la fin ultime du gouvernement domestique, mais elles lui tiennent lieu d'instruments, comme le dit Aristote. Or la fin ultime du gouvernement domestique est le bien-vivre total à l'intérieur de la société familiale » (Saint Thomas d'Aquin, 1999, p. 344).

1.5. La prudence militaire

Tout organisme vivant, végétal ou animal, outre sa puissance de développement, possède une capacité de résistance aux éléments adverses, certains même sont munis d'armes défensives ou offensives, carapaces, épines, dents ou griffes, qui tiennent leurs ennemis en respect. Un corps social, une nation par exemple a tout naturellement l'instinct de conservation ; et sa tendance au progrès continu suppose au préalable sa volonté de durer. Or, son existence risque d'être menacée par la jalousie et la rapacité de collectivités étrangères. La prudence lui conseille donc d'être sur la défensive ; et cette défensive organisée, munie de moyens efficaces constitue l'art militaire. « "Militaire" peut qualifier cet art qui consiste à appliquer les règles intéressant le bon usage de certains objets extérieurs, comme les armes et les

chevaux. Mais en tant qu'un tel art est ordonné au bien commun ; il a plutôt de prudence » (Saint Thomas d'Aquin, 1999, p. 345).

Forme spéciale de l'activité d'une société, la défense du sol et du peuple, qu'il s'agisse de prévenir l'attaque ennemie ou d'en triompher, doit être menée avec une particulière prudence. Sans jamais se départir d'une volonté de paix, qui, pour toute nation, reste le bien estimable, l'autorité militaire ne doit cesser d'envisager une possibilité de guerre. Si déplorable que soit la contestation, l'ambition, la cupidité et la méchanceté humaines sont des réalités trop évidentes pour qu'il soit permis de s'endormir en rêvant d'un pacifisme universel et immédiat. Naïveté que de se fier à la seule force du droit, pour écarter toute tentative de violence, mais naïveté criminelle chez un chef qui en tirait argument pour dédaigner le droit de la force toujours si prompt à déborder ses limites. Le vieil adage : "si vous voulez la paix, préparez la guerre". L'un des traits de la sagesse des siècles sur lesquels se fondèrent tous les empires. Cet adage s'insère encore dans la prudence qui veille à la sécurité des états, à une époque où la force humaine, centuplée par la mécanisation, est beaucoup plus agressive que protectrice, où "respecté" est devenu synonyme de redoutable. Se faire craindre est pour une nation une plus sûre garantie de paix que se faire plaindre. Il faut montrer la force pour éviter de s'employer. « L'exécution du combat appartient bien à la force, mais sa direction appartient à la prudence, surtout à celle du chef de l'armée » (Saint Thomas d'Aquin, 1999, p. 345).

Le chef militaire, responsable de la défense du pays, doit donc avoir les yeux constamment fixés sur les nations de proie, observer leurs agissements, surveiller leurs armements, afin de se mettre en mesure ou bien de les tenir à distance ou bien, le cas échéant de faire échec à toute agression. La guerre devenue inévitable et effectivement déclarée, la prudence domine encore l'art si délicat de la stratégie.

L'habileté pour déceler et déjouer les plans de l'ennemi, pour lui dresser des embûches même, n'est pas à confondre avec les manœuvres déloyales contraires aux conventions internationales et au droit des gens. Et qu'il est difficile pour quelqu'un qui tient en main la vie d'une nation et dont le seul objectif est la victoire, de ne pas faire abstraction de toute morale pour ne songer qu'au succès à tout prix et par tous les moyens.

La perfidie de l'ennemi, et le mépris dont il fait preuve de toute loi naturelle et humaine, n'autorisent pas des représailles de même nature. Car la vertu l'emporte à l'infini sur la prospérité matérielle, et à tout prendre, mieux vaudrait la défaite dans un combat loyal, que la victoire par des armes empoisonnées. Du reste, un chef peut-il oublier que si les hommes bataillent c'est Dieu qui donne la victoire, ce Dieu sans l'appui duquel veilleraient en vain ceux qui ont mission de protéger la cité. Et que ce Dieu de vérité ne saurait accorder son appui aux procédés fourbes et lâches, même si, pour des raisons providentielles et mystérieuses, il permet que ces procédés dans un certain cas réussissent. Dès lors, la sauvegarde du principe d'autorité, absolument vital pour une armée, exige, même en cas de doute une soumission entière et œuvrant en vue du bien commun. Saint Thomas d'Aquin » (1999, p. 345) justifie cette idée en ces

termes : « Les autres activités exercées dans la cité ont pour fin des utilités particulières. Mais l'activité militaire a pour fin de protéger la totalité du bien commun.

2. Les vices opposés à la prudence

2.1. *La précipitation*

« Tête en avant », c'est le sens étymologique de ce mot. « Foncer tête baissée », c'est l'image du coureur qui, dans son impétuosité ne regard même plus où il met ses pas, et risque de perdre jusqu'à sa direction. Que dire alors de l'homme qui, pour arriver plus vite, dédaignant degrés et paliers, se jetterait dans le vide, emporté par la seule pesanteur de son corps, au lieu de se porter lui-même par le mouvement rationnel de ses membres ?

L'esprit humain n'est pas un intuitif qui juge immédiatement des effets dans leurs causes ; il vit et agit dans le temps, il ne connaît les choses que progressivement, grâce à des observations détaillées et successives, aux termes desquelles seulement il est vraiment capable de décider en connaissance de cause. Vouloir brûler ces étapes, c'est s'exposer à des lacunes ou à des erreurs de jugement qui, à leur tour, fausseraient le commandement.

Dans la délibération il y a beaucoup de particularité à considérer. D'où la parole du philosophe : "il faut délibérer lentement". Aussi la précipitation s'oppose-t-elle à la rectitude de la délibération plus directement que la lenteur exagérée, qui a quelque ressemblance avec la délibération droite (Saint Thomas d'Aquin, 1999, p. 345-356).

S'il ne faut pas que la délibération tourne aux atermoiements interminables, il ne faut pas non plus confondre célébrité et précipitation. Certes, les plus puissants esprits sont doués d'une sûreté de coup d'œil et d'une promptitude de discernement qui accélère la décision. Mais pour être plus rapides, les phases de l'action ne sont pas négligées. D'ailleurs ces éclairs de génie sont rares, multipliés artificiellement, ils risqueraient fort d'ajouter à l'éclat fulgurant la violence destructrice de la foudre. Normalement, il est sage de prendre son temps et le temps se venge de ce que l'on fait sans lui.

2.2. *L'inconsidération ou témérité*

Que de fois, considérant sa conduite passée un homme se prend à murmurer : "Si j'avais su !" Infinité native de l'esprit humain qui ne peut pas prévoir l'avenir ? Si ce n'est que cela, qu'on en soit humilié, mais sans encourir la responsabilité d'un résultat qui n'a été l'œuvre que d'éléments extérieurs indépendants de la volonté personnelle. Mais souvent aussi regrets amers et fondés, quoique trop tardifs hélas ; car on pouvait et on devait savoir seulement le labeur de réflexion, d'observation, d'information a paru trop ardu, il a semblé plus aisé de suivre l'impulsion du moment, d'agir au gré du caprice. Ou bien, faute d'expérience et d'humilité, l'on s'est au plus fort qu'on ne l'était en réalité. Bref la décision a été aventureuse, et l'on agit inconsidérément. C'est le défaut des étourdis et des téméraires chez les enfants, il peut être une excuse, parce qu'ils n'ont pas encore leur pleine faculté de raisonnement, et

ils manquent d'expérience. Mais chez les adultes, l'inconsidération consciente et voulue est plutôt une circonstance aggravante.

On appelle actes téméraires ceux qui ne sont pas gouvernés par la raison. Ce qui arrive de deux manières ou bien sous l'effet de la volonté ou de la passion, ou bien par mépris de la règle directrice et c'est proprement ce qui implique la témérité. Elle semble donc parvenir de la racine d'orgueil, qui refuse de se soumettre à une règle étrangère. Tandis que la précipitation vérifie les deux manières. La témérité est donc comprise dans la précipitation, bien que la précipitation concerne plutôt le premier genre d'actions (Saint Thomas d'Aquin, 1999, p. 355).

N'a-t-on pas un tel responsable des grands cataclysmes mondiaux essayer de se blanchir en protestant. Mais il vous fallait considérer à l'avance les conséquences possibles de votre geste initial avant d'ouvrir une brèche dans la digue, il faut calculer jusqu'où ira le flot, avant de se lancer, il faut voir si l'on pourra rester maître de ce mouvement. Ce que chacun ne doit pas oublier, c'est qu'un mouvement une fois déclenché, il est bien difficile d'en garder jusqu'au bout la maîtrise. Souverainement imprudent par conséquent, celui qui feint de l'ignorer, et capable, par omission, des désastres qu'un peu de réflexion eût suffi à éviter.

2.3. *L'inconstance*

Selon Saint Thomas d'Aquin, l'inconstance implique l'abandon d'un bon propos déterminé. Un tel abandon réside dans l'appétit, en effet, on ne s'écarte près coup d'un bon propos que parce que l'on cède à une complaisance désordonnée. Il ne suffit pas de prendre les plus sages mesures, d'arrêter les plus fermes résolutions. Tout cela n'est que labeur préparatoire et relativement facile. Il est plus difficile de passer à la décision effective, plus encore de maintenir cette décision en dépit de la lassitude qui se fait sentir, et à l'encontre des obstacles qui se dressent au cours de la réalisation. C'est pourquoi l'inconstance est un défaut si répandu. « Ainsi, l'inconstance provient d'un défaut relatif au commandement car on appelle inconstant celui dont la raison néglige de commander ce qui été délibéré et jugé. » (Saint Thomas d'Aquin, 1999, p. 357).

Tout le monde, à peu près, est capable d'avoir de nobles désirs, d'énoncer d'excellentes intentions, d'avoir même un bon mouvement, mais pour le plus grand nombre, l'effort prolongé et répété devient fastidieux, exténuant, au-dessus des forces humaines.

L'inconstance provient parfois de la témérité. Un homme entreprend plus qu'il ne pourra réaliser. N'ayant pas assez mesuré ses forces, il se verra contraint d'abandonner son beau rêve. Plus souvent elle est fille de lâcheté. À l'enthousiasme de la première heure, peut-être inconsidéré d'ailleurs, succède un découragement prématuré. Le coureur qui s'emballe au départ manque de souffle pour arriver jusqu'au bout. Dans la vie naturelle, l'inconstance résulte simultanément de la présomption et du manque de confiance. Quelqu'un qui se fie trop à sa propre force d'âme, fait bien vite l'expérience qu'au fond il ne vaut pas mieux que les autres. Ils piétinent ou rétrogradent sur le chemin de la vérité.

2.4. *La négligence*

Cette fois, c'est la volonté qui est plus spécialement en faute. Selon Saint Thomas d'Aquin (1999, p. 358) « La négligence implique qu'on manque de la sollicitude requise (...) c'est pourquoi, puisque la sollicitude est un acte spécial de la raison comme on l'a établi plus haut, la négligence qui implique le manque de sollicitude, est un péché spécial ». Le devoir bien connu, la paresse, la peur de l'effort empêchent de le remplir. La négligence, certes ne manque pas d'envoyer d'autres excuses. La chose ne lui paraissait pas avoir une si grande importance, absorbé pas d'autres tâches urgentes, il n'a plus songé à celle-là, ou bien il n'a plus trouvé le temps d'y faire face. Lorsque, poussé dans ses derniers retranchements, le négligent se voit contraint d'avouer qu'avec un minimum de bonne volonté, il eût pu satisfaire à ses obligations, il reconnaît implicitement qu'inattention et dédain sont injurieux, et que le motif de son attitude en définitive est lâcheté.

Le bien que l'on doit faire constitue la matière propre de la négligence : non que des actions puissent négligemment être bonnes en étant négligemment accomplies, mais en ce sens que par négligence, il leur manque la bonté qu'elles devraient avoir, soit que par manque de sollicitude on ait complètement omis d'accomplir l'acte requis, soit on ait négligé l'une des circonstances de l'acte qui sont requises. (Saint Thomas d'Aquin, 1999, p. 359).

Il existe incontestablement une gradation dans l'importance des devoirs comme dans la gravité des transgressions.

2.5. *La prudence de la chair*

Alors que les Saintes Ecritures tendent à organiser la vie humaine en vue du perfectionnement progressif et du bonheur définitif de l'âme spirituelle, la fausse prudence donne la primauté à la chair et prend toutes mesures, jusqu'à l'asservissement de l'intelligence et du cœur, pour assouvir tous les appétits charnels et procurer au corps le maximum de bien-être et de satisfaction. Du même coup, elle est ennemie de l'homme lui-même au sein duquel elle installe le désordre, le renversement des valeurs, pour l'y conduire finalement à la dégradation et à la perte. « L'Apôtre parle de la prudence de la chair dans le sens où l'on met dans les biens charnels la fin de la vie humaine toute entière. Et en ce sens elle est péché mortel » (Saint Thomas d'Aquin, 1999, p. 362).

Bien sûr, cette prudence de la chair est trop prudente pour afficher ouvertement des desseins aussi pernicieux qui révolteraient le sens moral. Elle s'intitule ménagement, précaution, prévoyance. Elle attire l'attention sur la part qu'il faut faire au corps et à la vie temporelle, dissimulant habilement qu'elle y voit la part prépondérante, sinon exclusive. Rien n'est plus opposé au fond même du christianisme dont la trame est tissée de pauvreté, de renoncement, d'abnégation, de sacrifice, de lutte incessante contre l'égoïsme et la cupidité, plus confiance jusqu'à l'abandon en la providence divine toujours prête à se substituer si avantageusement à nos fausses prudences.

Comme l'affirme la Sainte Bible (Proverbes XI : 14), « quand la prudence fait défaut, le peuple tombe ; et le salut est le grand nombre des conseillers. » Sans voir là, évidemment, un conseil d'insouciance ou un encouragement à la paresse, ou encore une autorisation à tenter Dieu, c'est l'affirmation réitérée que la vraie prudence consiste à se conformer aux enseignements divins et à s'appuyer en premier lieu sur le secours du tout-puissant.

2.6. *La ruse et l'astuce*

Il faut les prendre ici dans le sens péjoratif que ne leur attribue pas toujours le langage courant. "La fin justifie les moyens". Cet adage traduit assez la mentalité de l'homme décidé à réussir coûte que coûte, en faisant litière de tous les scrupules, astucieux dans le discernement des procédés les plus utiles à sa cause, prêt à feindre et à ruser pour déjouer les entraves. La fraude, qu'elles que soient ses formes et la nocivité pour autrui, bien loin de lui faire horreur comme une déloyauté et une injustice, lui apparaît comme une souveraine habileté et il s'en glorifie à l'égal d'une prouesse.

Ceux qui commettent des fraudes n'entreprennent rien intentionnellement contre eux-mêmes ou contre leurs âmes. Mais en vertu du juste justement de Dieu, il se fait que ce qu'ils ont entrepris contre les autres se retourne contre eux-mêmes selon ce mot du mot du Psaumes (7, 16) "il est tombé dans la fosse qu'il a creusée (Saint Thomas d'Aquin, 1999, p. 364).

Ainsi souvent les mauvais coups sont bien menés, les "gangsters" sont les plus ingénieux des hommes. Autant on reproche leur perfide, autant on admire leur adresse, et dans le monde des affaires, le savoir-faire qui substitue aux règles de la morale de la fourberie et les manœuvres louches, se donne évidemment des chances de réussite qui répugnent aux "fils de la lumière", astreints à se tenir en toute droiture et loyauté dans clarté de la justice et de la vérité. Mais si "le mensonge est fils du diable" (*Bible* Jean VIII, 44), la ruse et l'astuce sont bien de la même famille. Mensonge en actes souvent, plus qu'en paroles, leur but dernier n'est pas tant d'induire le prochain en erreur que s'assurer le succès d'une entreprise, ce ne sont donc que des moyens, mais des moyens pervers dont l'emploi suffit à gêner les meilleures intentions.

Conclusion

Au terme de cette analyse, il nous faut retenir que la prudence est une vertu de délibération et de la décision. Elle n'est pas l'ennemi de l'action mais tout au contraire, son inspiratrice et son précepteur. Dans la prudence, il s'agit de savoir agir au moment il faut et comme il faut. La sagesse politique et la prudence sont une seule et même disposition. Comme le dit Aristote (1972, p. 294) :

Dans l'opinion commune la prudence aussi est prise surtout sous la forme où elle ne concerne que la personne privée, c'est-à-dire un individu et cette forme particulière reçoit le nom général de prudence. Des autres espèces, l'une est appelée économie domestique, une autre législation, une autre enfin politique, celle-ci se divisant en délibération et judiciaires.

Savoir prêter attention est une condition pour un développement équilibré de l'homme, des sociétés humaines, et au-delà pour une compréhension de l'action qui laisse sa véritable place à prudence et à la précaution. C'est pourquoi interpréter en termes de rationalité la prudence thomasiennne, on pourrait dire que la prudence est à la fois une entreprise de rationalisation de l'irrationnel, et d'intégration du rationnel dans l'irrationnel. La délibération prudentielle va éclairer les possibilités d'une rationalité issue de la finalité de la vie humaine qui est universelle.

Le citoyen, comme l'homme politique, contraint de décider dans un monde opaque et complexe, peuvent donner sens à leurs décisions en rattachant les diverses options à la rationalité que constitue la finalité, nonobstant la part d'irrationnel dans lequel son action s'insère. En s'appropriant la notion de prudence, l'homme dispose à porter des décisions porteuses de sens pour lui et pour sa société, en réconciliant les performances demandées par sa hiérarchie et la dimension de ses humaines de ses collaborateurs et de sa personne, pour donner du sens à son action. La notion de prudence socio-politique permet de constituer un cadre conceptuel qui dispose à penser la relation entre les objectifs sociaux et environnementaux non pas en termes d'adjonction mais d'intégration comme le conclut Saint Thomas d'Aquin (1999, p. 342).

Tout ce qui a rapport aux vertus morales concerne la prudence comme directrice de ces vertus, aussi la droite règle de la prudence figure-t-elle dans la vertu morale. C'est pourquoi même l'exécution de la justice au service du bien commun, telle qu'elle appartient à la fonction royale, a besoin de la direction de la prudence.

Références bibliographiques

- ACHACHE Gilles (dir), 1996, *La prudence, une morale du possible*, Paris, Les éditions Autrement.
- ARISTOTE, 1927, *L'Éthique à Nicomaque*, traduction de Jules Tricot, Paris, Vrin.
- AUBENQUE Pierre, 1963, *La prudence chez Aristote*, Paris, PUF.
- GARCEAU Benoit, 2001, *L'expérience de Dieu avec Thomas d'Aquin*, Éditions Fides.
- GODARD Olivier, 1997, *Le principe de précaution dans la conduite des affaires humaines*, Paris, INRA.
- GOSSEMENT Arnaud, 2003, *Le principe de précaution, Essai sur l'incidence de l'incertitude sur la décision et la responsabilité*, Paris, L'Harmattan.
- KANT Emmanuel, 1985, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, tome 2, Paris, Gallimard.
- MICHEL Suzanne, 1932, *La notion thomiste du bien commun, quelques-unes de ses applications juridiques*, Paris, Vrin.
- PINCKAERS Servais, 1985, *Les sources de la morale chrétienne*, Fribourg, Éd. Univ. Fribourg.

- PINTO Neves Gerson, 2011, *Loi naturelle, prudence et médiété chez Thomas d'Aquin*.
Thèse de Doctoral, Paris, EPHE.
- Saint Thomas D'Aquin, 1999, *Somme théologique*, Tome 3, trad. Roguet Aimon-Marie,
Paris, Cerf.
- SENTIS Laurent, 1992, *Saint Thomas d'Aquin et le mal, foi chrétienne et théodicée*, Édition
Beauchesne.
- SERTILLANGES Antonin-Gilbert, 1927, *les grandes thèses de la philosophie thomiste*.
- TOSSET André (dir), 1995, *De la prudence des anciens comparée à celle des modernes*, Paris,
Les Belles lettres.
- La Sainte Bible*, 1910, trad. D'après les textes originaux Hébreux et Grecs par Louis
Segond, Alliance biblique universelle.